riels qui leur sont accordés (tabac, allumettes, etc.). La compensation est très raisonnable.

La Savoie et l'arrondissement d'Annecy désiraient la suppression des zones. J'espérais, pour ma part, que les avantages importants qui sont concédés aux zoniens, en rachat de leur privilège, entraîneraient leur acceptation.

Il n'en a rien été : la majorité des habitants des zones franches ont invoqué le contrat consenti par le gouvernement impérial, qui leur a promis la zone franche au moment de l'Annexion ; leurs mandataires au Parlement ont demandé qu'avant le vote de la loi, les conseils municipaux soient consultés.

C'était soulever la grave question de nos droits acquis en 1860, des promesses faites, à d'autres points de vue, à nous autres, en Savoie, droits que nous avons souvent invoqués, et *que nous aurons encore à invoquer*, ne nous le dissimulons pas.

Quoique partisan de la suppression des zones, j'ai estimé qu'il était de mon devoir de rappeler à la Chambre qu'à cet égard, la solidarité savoyarde devait se manifester, que nous ne pouvions admettre en principe que le gouvernement de la République répudie les promesses du gouvernement impérial.

A la vérité, le gouvernement ne les méconnaissait pas, et j'ai tenu à le constater, puisqu'il les transformait seulement en donnant de larges compensations ; mais pourquoi n'avoir pas imité ce qui fut fait en 1860, et n'avoir pas envoyé dans les zones un de convention était pire que la convention. On ne peut amender une convention internationale : c'est en bloc qu'on accepte ou qu'on rejette.

S'il n'y a point de convention, c'est la guerre de tarif, solution déplorable ; puis, c'était l'obligation de laisser subsister la petite zone du pays de Gex et des communes qui entourent Genève. Enfin, cette convention, qui ne durera que 10 ans, ne permet l'entrée, en franchise de marchandises suisses *que dans l'ancienne zone* : la situation ne sera donc pas pire qu'avant. Le change suisse d'ailleurs rend pour le moment la loi inoffensive.

Ce qu'il faut éviter surtout, c'est que les marchandises suisses ne puissent pas passer de l'ancienne zone en France : c'est là le vrai danger de la convention ; mais la seule vigilance de l'administration suffira à nous en sauver. Nous lui avons donné des armes pour qu'elle nous défende, et j'ai insisté vivement, au nom de l'Industrie et du Commerce savoyard et français, pour qu'elle s'en serve ; le gouvernement l'a promis.

Il nous appartiendra de veiller à ce que le gouvernement tienne sa promesse.

D'ailleurs, la Suisse va soumettre cette convention à la sanction d'un referendum populaire, le 17 février prochain ; on affirme que ce referendum va rejeter la convention ; celle-ci serait-elle moins favorable à la Suisse que nous nous l'imaginons ?

H. RICHARD,

Député de la Savoie.

Le Conflit de la Banque

Nous avons, en son temps, entretenu nos lecteurs du conflit qui s'est élevé entre les employés du Crédit Lyonnais de Chambéry et leur direction, ainsi que de la grève d'une heure qui avait suivi le refus des directeurs de recevoir les délégués du syndicat.

Nous apprenons que les parlementaires savoyards sont intervenus auprès de la direction du Crédit Lyonnais pour éviter une rupture et obtenir qu'elle accepte une entrevue. M. Léger, député, s'est rendu auprès de M. le baron Brincard, pour savoir si la décision de la direction était irrévocable. Le président du conseil d'administration affirma qu'il n'était pas dans ses principes de refuser une entrevue avec ses collaborateurs.

M. Léger rapporta ces paroles à une réunion à laquelle assistaient M. Portalier, secrétaire du syndicat professionnel des employés de banque, M. Richard et M. Borrel, députés ; MM. Delachenal et Sibuet s'étaient fait excuser. Il fut alors décidé que M. Lége[r] demanderait par lettre une entrevue à [M. l]e baron Brincard. Celui-ci répondit que le[s e]mployés seraient reçus, seul ou en groupe, [pa]r le directeur du personnel de Chambér[y].

Ce n'est donc pas la ru[pture]...

comptons bien que la direction acceptera les modestes et justes revendications faites avec tant de mesure par les employés du Crédit Lyonnais de Chambéry, et qu'un conflit qui serait regrettable pour tout le monde sera évité.

Contre la crise des loyers

La société d'habitations à bon marché « La Savoisienne » vient d'acheter le terrain dit La Moutarde, ancienne propriété des Hospices de Chambéry. Cette société, qui a déjà 84 maisons de construites, va commencer incessamment la construction de 55 nouvelles.

Le conseil d'administration de la société a adressé au cours d'une réunion ses remerciements à M. Chiron, maire, et au conseil municipal de Chambéry, ainsi qu'à MM. Delachenal et Borrel, députés, pour le conco[urs] empressé qu'il a trouvé auprès d'eu[x p]our la réalisation de cet achat.

A la Chambre des députés, intervention de M. Delachenal

Lors de la discussion du projet de loi sur les zones franches, *M. Delachenal* a déposé un amendement tendant à spécifier que les 3 communes de Flumet, La Giettaz et N.-D. de Bellecombe pourraient bénéficier de l'indemnité de 40 fr. par tête d'habitant, accordée par l'article 2 du projet, à titre de compensation du préjudice résultant de la suppression de la zone.

Nous ne reproduirons pas ici le discours de M. Delachenal, ce qui serait beaucoup trop long ; nous nous bornerons à en donner un très rapide résumé.

Il résulte nettement des articles 1 et 3 et de l'annexe A du décret-loi du 12 juin 1860 que la ligne douanière formait une ligne brisée composée d'un ensemble de lignes droites reliant entre eux les différents points signalés à l'annexe A du décret-loi. Cette ligne passait notamment par les clochers de La Giettaz et de Flumet et une grande partie de ces communes, ainsi que de celle de Notre-Dame-de-Bellecombe, faisait partie de la zone.

C'est en ce sens que s'est prononcée la jurisprudence et M. Delachenal cite, entr'autres, un arrêté très fortement motivé de la cour d'appel de Chambéry, du 2-1-1873 (Dalloz, 1895, II, p. 505), un arrêt de la cour de cassation du 15-3-1895 (Dalloz, 1895, I, p. 489) et un arrêt de la cour de Grenoble du 5-1-1896.

Mais, comme une ligne, coupant des hameaux, rendait très difficile la surveillance de la douane, le gouvernement déposa un projet de loi, en vue de reculer la limite de la douane et d'en exclure ainsi des communes qui en avaient toujours été et qui avaient incontestablement le droit d'en être d'après le traité d'annexion.

M. Delachenal donna lecture de divers passages de l'exposé des motifs et des 2 rapports de M. Noël, desquels il résulte avec évidence que le droit de ces communes était reconnu et que seules d'impérieuses considérations d'ordre pratique avaient décidé le gouvernement à porter atteinte à ces droits, afin de rendre possible la surveillance de la ligne douanière.

Ce projet fut voté, en 1899, malgré l'opposition des députés et les protestations des conseils municipaux, notamment de celui de Flumet, d[o]nt M. Delachenal lit la délibération [du ..] décembre 1898.

Mais aujourd'hui il ne s'... de fixer une ligne douani... seulement question d'a... indemnité aux populat... la zone ; donc, p... quelles sont les popu... à profiter de cette ... se référer non ... empirique de ... raison d'être. ... nères

de 1860, qui constitue la charte fondamentale des droits acquis de la Savoie en pareille matière.

M. Delachenal rappela ensuite que, lors du plébiciste de 1860, les 3 communes de Flumet, La Giettaz et Notre-Dame-de-Bellecombe votèrent « Oui et Zone », et le gouvernement français doit avoir à cœur de respecter ce vote formel émis par nos populations, en leur accordant au moins l'indemnité représentative de la suppression de la zone.

M. Poincaré combattit cet amendement, en alléguant que, depuis 24 ans, ces communes ne faisaient plus partie de la zone et que, dès lors, sa suppression ne leur cause plus de préjudice.

M. Delachenal répliqua, en montrant qu'il ne saurait y avoir de prescription contre la justice : ces communes ont le droit d'être de la zone d'après le traité d'annexion, donc elles doivent recevoir l'indemnité prévue par le projet.

L'amendement de M. Delachenal fut rejeté à mains levées à quelques voix de majorité.

Agriculteurs, soutenez le journal qui vous soutient !
Abonnez-vous à *LA SAVOIE* et répandez autour de vous ses larges idées républicaines et libérales qui sont les vôtres.

Les Anglais volontaires

Si les chefs du gouvernement anglais se tournent à tous vents pourvu qu'ils soient chargés d'ondées bienfaisantes, la France ne garde pas moins de solides affections en Angleterre, surtout parmi la masse, et c'est ainsi que le consulat de France, ainsi que les diverses organisations anglo-françaises de Londres sont inondés de lettres d'anciens soldats et de jeunes gens anglais qui demandent à s'enrôler comme spécialistes pour servir dans la Ruhr.

Le Pape et la Paix

S. S. Pie XI vient d'adresser au Cardinal Pompili, vicaire général de Rome, une lettre où il exprime ses appréhensions et son inquiétude au sujet des nouvelles complications dans la situation mondiale :

... « Si un tel spectacle meurtrit tous les cœurs, c'est d'autant plus le cas pour nous qui, en vertu de notre apostolat, sentons la douleur de tous sans exception. Nous vous chargeons, M. le Cardinal, d'inviter tous les fidèles de notre ville à s'unir à nous dans nos prières pour que le Seigneur épargne à l'humanité de nouvelles épreuves et que les peuples et leurs gouvernements, revenant aux sentiments de fraternité, de justice et d'amour, aboutissent à une entente amicale. »

Notre franc « monte »

Les événements qui intéressent la vie d'une nation ou son porte-monnaie ont une immédiate répercussion sur le change, qui n'est en somme que le crédit fait par une nation sur un billet signé par une autre.

Dernièrement, notre franc avait beaucoup baissé. C'était la Ruhr. Chacun se tient sur l'expectative lorsque se prennent d'aussi graves décisions : on attend la tournure que vont prendre les événements. Aujourd'hui, le franc remonte et a repris son taux normal d'après-guerre. C'est donc l'indice qu'à l'étranger on augure bien de notre opération militaire.

S AMIS D'AMÉRIQUE

L « American Field Service » vient d'adresser à M. Millerand un télégramme où cette société assure la France de sa sympathie et de sa loyauté. « Si la France était obligée une fois de plus de défendre ses justes droits sur les champs de bataille, l « American Field Service » prendrait encore sa place à ses côtés. »

M. Millerand a répondu au nom de la nation française.

Un Syndicat de Pr...

En ce siècle de syndicalis[me] ... étonnant d'apprendre qu'un ... professionnel d'ecclésiastiques v... constituer dans le diocèse d[e] ... sous la présidence de Mgr l'évêq[ue] ... Ce syndicat, le premier en date, ... il, de ce genre, a décidé de créer ... cléricale, dont il assurera lui ... fonctionnement par le moyen d... ces provenant des souscriptio[ns] ... fondateurs, des cotisations de ... bres, des dons et legs qu'il pourr... et de toutes recettes que lui perm... faire la loi de 1884 et la loi compl... de 1920 qui autorise les syndica... der.

Il est, toutefois, très peu prob[able] ... syndicat fomente jamais la grè[ve] ...

Sur la tombe de Dér[oulède]

La Ligue des Patriotes a co... dimanche dernier, le neuvièm[e] ... saire de la mort de Déroulède ... dant à la Celle-St-Cloud, pou... solennellement, avec ses drape[aux] ... nions, la tombe du grand patrio[te] ... son de la gravité de l'heure pr... ligueurs étaient accourus plus ... que jamais.

Intervention de M. Richard à la Chambre des Députés

*Nous croyons intéresser nos lecteurs en extrayant de l'*Officiel *quelques passages de l'intervention de M. H. Richard, à la Chambre, en ce qui concerne les droits acquis des Savoyards :*

Représentant du département de la Savoie, je demande à la Chambre de vouloir bien me permettre de faire une très courte déclaration.

Le département de la Savoie n'est pas directement intéressé à la question de la zone. Le département de la Savoie n'est intéressé que parce qu'une question de principe est posée : c'est celle des promesses qui ont été faites à la province de Savoie, par le gouvernement impérial, au moment de l'annexion, en 1860. Je ne dirai pas, ce serait d'ailleurs évidemment peu flatteur pour les Savoyards et contraire à la vérité historique, je ne dirai pas, dis-je, que ce sont les promesses qui ont entraîné l'élan unanime des Savoyards en faveur de l'annexion à la France en 1860. Il est incontestable que, depuis que la maison de Savoie avait traversé les Alpes pour suivre ses destinées dans la péninsule italienne, le cœur des Savoyards était tourné du côté de la France, et que, comme leur langue, leur âme était française, bien avant 1860. (*Applaudissements.*)

Mais — c'est un fait matériel — des promesses ont été faites par le gouvernement impérial et le gouvernement de la République ne voudra pas les renier. (*Très bien ! très bien !*)

Je dois reconnaître, d'ailleurs, que le projet gouvernemental ne fait pas fi des promesses qui nous ont été faites en 1860.

Ces promesses, le Gouvernement les transforme, et, pour le faire, il peut invoquer de fortes raisons. Mais ce ... militer en faveur de la demande ... ment, c'est la procédure empl... arriver à cette transformation.

Alors que le gouvernement ir... 1860, avait envoyé un comm... Gouvernement en Savoie pour c... les intéressés, le Gouvernement ... publique n'a pas pris la même p... et c'est regrettable.

Le gouvernement sarde av... un commissaire en Savoie et ... nement français en avait envo... lement pour préparer l'annex... mettant en contact direct ave... ation de la zone.

Je demande l'ajournement d... sions, afin de calmer l'émotio... qui existe dans la zone.

Nous ne la partageons pas ... parce que nous ne sommes p... ment intéressés. Mais j'ai pu co... dans les trois arrondissements ... une émotion profonde. Je sui... que s'il avait été expliqué sur ... populations, par un représenta... du Gouvernement, que la tran... de la zone franche demandée p... vernement serait, tous comptes ... à leurs intérêts, elles l'auraien... certainement et aussi par pati... que nous n'av... pas les pr... véhémen... nous avons aujourd'h...

C'est en ... comme la Savoie, ... des pro... ont été fait... que personne ... voterai avec ... Savoie pour per... discussion d'abo... les populations ... leurs raisonnabl... nement. (*App... bancs.*)